



Morvent en Colère lutte contre le projet de 6 à 8 éoliennes sur le site du lac de Saint Agnan - 58

Suite des Assises de l'éolien en Morvan qui se sont déroulées à Saint Brisson le 27 novembre 2017 à l'auditorium de la Maison du Parc Régional du Morvan de 16h à 19h

Communiqué de presse

Morvent en Colère, a réussi son pari ! Faire salle comble pour ces premières assises de l'éolien en Morvan. Le Parc Régional du Morvan avait mis à disposition son auditorium de St Brisson, lieu signifiant par rapport aux points communs réunissant la thématique abordée et nos invités.

Notre association a réuni plus de 160 participants. Cette conférence a été initiée sur invitation nominative par Morvent en Colère. Les registres signés par les participants témoignent de la qualité de chacun. Nous avons dans la salle plus de cinquante maires ou premiers adjoints représentant des communes du Parc Régional du Morvan. Nous avons deux sénatrices, une attachée parlementaire, un représentant de communauté de commune, un élu régional ...et bon nombre d'associations sœurs présentes dans la salle.

Le critère qui réunissait ces participants était l'unité territoriale du Morvan. Nous avons invité nominativement la totalité des maires des communes du Morvan, les députés, les sénateurs, sans distinction de couleur politique ou de prise de partie pro ou anti éolienne. Etait d'ailleurs présent dans la salle le maire de Saint Léger Vauban, commune engagée dans le processus d'installation d'aérogénérateurs. Projet qui a donné naissance à notre association.

Nous nous félicitons de voir que ces mairies se sont déplacées en nombre (plus de 40% des communes du Parc). Nous remercions Sénateurs et autres élus pour leur présence.

A ces invités s'ajoutait les administrations des quatre départements de Bourgogne impliquées dans les processus éolien. Nous déplorons l'absence de tous ces acteurs. Ont-ils considéré que cette conférence les impliquerait ou pouvait perturber la neutralité qui doit accompagner leur décision ?

Nous constatons donc que pour certains de nos invités notre objectif n'a pas été compris. Comme notre invitation le détaillait il s'est agi de donner à chacun un état des lieux de l'éolien sur une partie des thématiques auxquelles renvoie la mise en œuvre de cette énergie renouvelable.

Nous nous réjouissons de constater que les maires fortement représentés sont venus rechercher et nous indiquent avoir trouvé de l'information utile à les éclairer sur l'enjeu de cette énergie renouvelable.

La présence de plus de soixante membres des associations voisines démontre la nécessité de partage de l'information entre ces associations. Morvent en Colère se réjouit des échanges nés de cette conférence. Ces échanges permettent à tous de disposer d'argumentaires plus puissants.

MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)

Mairie - 58230 SAINT-AGNAN
morventencolere@gmail.com

Notre conférence animée par Morvent en Colère s'est articulée pendant plus de deux heures et demi autour de présentations faites par nos cinq orateurs.

Guy **Sarrado** maire de Saint Agnan a exposé l'enjeu pour le tourisme et la biodiversité que représente à ses yeux un tel projet. Jean Marie **Virely**, professeur à l'ENS (école normale supérieure) a exposé les technologies de l'éolien et leurs performances attendues. Lionel **Taccoen**, ancien Président du Comité Consultatif Européen de l'énergie auprès de la Commission Européenne, a exposé (par téléphone) comment se décomposait une facture d'électricité en insistant sur la décomposition et l'enjeu de la taxe CSPE. Il a présenté la place de l'éolien dans l'enjeu de réduction des gaz à effet de serre. Marc **Halevy**, physicien de la thermodynamique nous a ensuite développé sa démonstration de la nécessaire réduction de consommation de l'énergie. Enfin, Madame la Sénatrice de Côte d'Or, Anne Catherine **Loisier**, nous a présenté l'enjeu politique que représente l'éolien industriel.

Ces penseurs, scientifiques, politiques ont ensuite répondu aux questions posées par l'assemblée au cours d'une séance de témoignage et questionnement qui a prolongé nos débats pendant trois quarts d'heure.

A l'issue de cette conférence, les interrogations de notre association sont encore nombreuses :

- Pourquoi le projet n'a-t-il été connu de tous et en particulier des communes les plus impactées que 18 mois après sa naissance ?
- Comment un conseil municipal peut, à lui seul, engager, peut être malgré lui, une réalisation qui va impacter plus de vingt communes alentour ?
- Comment un maire peut-il à la fois organiser un vote communal sur l'acceptation ou non de « pré études sur la faisabilité d'un parc éolien » tout en étant propriétaire de parcelles devant recevoir le projet ?
- Comment et pourquoi les industriels de l'éolien parlent-ils de « pré études », laissant penser que l'engagement ne serait définitif qu'après celles-ci, alors que le désengagement n'est plus possible pour les mairies et propriétaires fonciers une fois signé l'accord sur ces pré études ?
- Comment la communication inter communale fonctionne-t-elle quand elle se trouve freinée par des découpages administratifs que sont les départements ?
- Comment et pourquoi l'immobilier est-il impacté par ce type de projets ?
- En quoi ces installations industrielles ont-elles ou non un impact sur la santé des êtres vivant alentour ?
- Comment la faune et les paysages sont-ils considérés dans cet enjeu ?
- Qui profite et comment de ces réalisations ?
- L'état qui légifère dispose-t-il d'un retour d'expérience actualisé sur les bénéfices financier, écologique, patrimonial ?
- ...

A 19h15 Christophe Normier en tant que président de Morvent en Colère, organisateur de ces débats, mettait fin à la conférence et donnait rendez-vous pour de nouvelles assises prévues au printemps

MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)

Mairie - 58230 SAINT-AGNAN
morventencolere@gmail.com

2018. Ce prochain rendez-vous devrait aborder de façon privilégiée les enjeux de biodiversité et de santé.

Rendez-vous en 2018 !

Cette conférence s'est vue prolongée par un moment de convivialité partagée entre tous.

MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)

Mairie - 58230 SAINT-AGNAN
morventencolere@gmail.com